MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 636 24 avril 2002

SOMMAIRE

A & M Consulinvest S.A., Luxembourg 30500	ticipation Company, Luxembourg	30512
A & M Consulinvest S.A., Luxemburg 30501	Intel S.A.H., Luxembourg	30516
Aldinvest S.A.H., Luxembourg	Inter Mega S.A.H., Luxembourg	30522
Amarilys Holding S.A., Luxembourg 30518	IPN S.A., Luxembourg	30506
Annabelle Holding S.A., Luxembourg 30519	IPN S.A., Luxembourg	30507
Ascendo S.A., Luxembourg 30502	Jamba S.A.H., Luxembourg	30516
Ascendo S.A., Luxemburg	Kenzan International S.A.H., Luxembourg	30520
Barolo Trading S.A., Luxembourg	Kesera International S.A.H., Luxembourg	30502
Brede di Cecina International S.A.H., Luxem-	Klystron Holding S.A., Luxembourg	30514
bourg	Luxembourg Contact Centers S.A Soparfi, Luxbg	
Butaz International S.A.H., Luxembourg 30520	M.F.M. S.A	30523
Consortium International d'Investissements Eco-	Magno Management & Consulting S.A., Luxem-	20547
nomiques S.A.H., Luxembourg	bourg	30517
E.C.A.M.B. S.A., Europe Centrale d'Approvi-	Maison J. Charles Printz, Quincaillerie, Fers et	
sionnement en Matériel de Boucherie, Dude-	Métaux S.A., Luxembourg	30503
lange	Montrose S.A., Luxembourg	30488
E.C.A.M.B. S.A., Europe Centrale d'Approvi-	Montrose S.A., Luxembourg	30490
sionnement en Matériel de Boucherie, Dude-	Nouvelle Société Um Knapp, S.à r.l	30527
lange 30484	Novolux S.A., Luxembourg	30486
ECMM S.A	Novolux S.A., Luxembourg	30486
EIP Participation S2, S.à r.l., Luxembourg 30490	Novopar S.A., Luxembourg	30484
EIP Participation S2, S.à r.l., Luxembourg 30495	Novopar S.A., Luxembourg	30485
EIP Participation S2, S.à r.l., Luxembourg 30495	Pão de Açúcar International S.A., Luxembourg	30512
Euro-Business + S.A	"Premuda International S.A."H, Luxembourg	30523
Euroshoes S.A	Ringer S.A., Luxembourg	30521
Faac Overseas S.A., Luxembourg 30508	Seraya S.A.H., Luxembourg	30521
Faac Overseas S.A., Luxembourg 30510	Signum S.A., Luxembourg	30516
(La) Forge S.A., Lintgen	Sixty S.A., Luxembourg	30504
(La) Forge S.A., Lintgen	Sixty S.A., Luxembourg	30505
Globe Interfin S.A.H., Luxembourg 30514	Sobepart S.A.H., Luxembourg	30519
Globe Interfin S.A.H., Luxembourg 30514	Société Financière pour la Distribution S.A., Lu-	
Globe Interfin S.A.H., Luxembourg 30514	xembourg	30516
Globe Interfin S.A.H., Luxembourg 30515	Sofia S.A.H., Luxembourg	30487
Guymon Holding S.A., Luxembourg 30515	Sofia S.A.H., Luxembourg	30488
Guymon Holding S.A., Luxembourg 30515	Sopercap Holding S.A., Luxembourg	30517
H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Lu-	Sopercap S.A.H., Luxembourg	30517
xembourg 30528	Surfaventure, S.à r.l., Luxembourg	30482
H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Lu-	Télécommunications S.A.H., Luxembourg	30522
xemburg	TIB Holding S.A., Luxembourg	30522
I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Par-	Velar Holding S.A., Luxembourg	30518
ticipation Company, Luxembourg 30510	Verrinvest Luxembourg S.A., Luxembourg	30518
I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Par-	Zymase Participations S.A., Luxembourg	30519

SURFAVENTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

Monsieur Cao Ping, commerçant, demeurant à L-2153 Luxembourg, 10, rue Antoine Meyer.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de SURFAVENTURE, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

- Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.
- Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un local comportant des ordinateurs connectés avec Internet. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
 - Art. 5. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commencera le 1^{er} janvier de l'an deux mille deux pour finir le trente et un décembre deux mille deux (31.12.2002).

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- Euros (douze mille cinq cents Euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales de 25,- Euros (vingt-cinq Euros) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Cao Ping préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- Euros (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence, de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
 - le solde restera à la libre disposition de l'associé.
- Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

- 1. Est nommée gérante unique de la société pour fane durée indéterminée Monsieur Cao Ping prénommé.
- 2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-2267 Luxembourg, 38-40, rue Zithe.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: Cao Ping, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2001, vol. 874, fol. 40, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002

B. Moutrier.

(05443/272/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

E.C.A.M.B. S.A., EUROPE CENTRALE D'APPROVISIONNEMENT EN MATERIEL DE BOUCHERIE, Société Anonyme.

Siège social: L-3491 Dudelange, 1, Impasse An Hinnefen.

R. C. Luxembourg B 82.532.

L'an deux mille un, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE CENTRALE D'AP-PROVISIONNEMENT EN MATERIEL DE BOUCHERIE, en abrégé E.C.A.M.B. S.A., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.532, constituée suivant reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2001, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Luc Gornay, indépendant, demeurant à F-57155 Marly, 19, rue Francque de la Morteau.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers à L-3491 Dudelange, 1, Impasse An Hinnefen.
 - 2.- Modification afférente du paragraphe 1 de l'article deux des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers à L-3491 Dudelange,1, Impasse An Hinnefen.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce transfert de siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Premier paragraphe. Le siège de la société est établi à Dudelange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.L. Gornay, S. Schieres, B. Klapp, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2001, vol. 863, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2002. J.J. Wagner.

(05435/239/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

E.C.A.M.B. S.A., EUROPE CENTRALE D'APPROVISIONNEMENT EN MATERIEL DE BOUCHERIE, Société Anonyme.

Siège social: L-3491 Dudelange, 1, Impasse An Hinnefen.

R. C. Luxembourg B 82.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2002. J.J. Wagner.

(05436/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

NOVOPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 73.465.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme NOVOPAR avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 184 du 2 mars 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.465.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Norbert Theisen, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et les journaux comme suit:
- a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, le 19 novembre 2001 numéro 1032, et le 5 décembre 2001 numéro 1113;
 - b) au Letzeburger Land les 20 novembre et 5 décembre 2001;

- c) au Luxemburger Wort les 19 novembre et 5 décembre 2001;
- B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1.- Modification de l'article 13 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:
- «L'année sociale commence le 21 décembre et se termine le 20 décembre l'année suivante.»
- 2.- Modification de l'article 17 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:
- «L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le quatrième vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.
 - Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»
 - 3.- Modification de l'article 4 des statuts (objet social de la société) pour qu'il ait la teneur suivante:
- «La société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»
- C) Qu'une première assemblée ayant eu pour objet le même ordre du jour s'est tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2001, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre inférieur à la moitié du capital social.
- D) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cinq mille et une (5.001) actions en circulation représentatives de l'entièreté du capital social de vingt-et-un millions neuf cent mille Euros (21.900.000,- Eur), une (1) action est présente ou représentée à la présente assemblée et que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 13. L'année sociale commence le 21 décembre et se termine le 20 décembre de l'année suivante.»

L'assemblée fait remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} novembre 2001, se terminera le 20 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art.17. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le quatrième vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N.Theisen, M. R. Bernard, F. Bracke, M. Blanche.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2001, vol. 874, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002.

B. Moutrier.

(05444/272/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

NOVOPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 73.465.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002.

B. Moutrier.

(05445/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 68.422.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVOLUX S.A. avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 307 du 3 mai 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.422.

La séance est ouverte à 09.45 heures, sous la présidence de Monsieur Norbert Theisen, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à Luxembourg. Le président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membre du bureau que les cent et une (101) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille trois cent dix euros (31.310,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après- avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Modification de l'article 12 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1er mars et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.»

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} mars et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.» L'assemblée fait remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le premier janvier 2001, se terminera le 28 février 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N.Theisen, M. R. Bernard, F. Bracke, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 874, fol. 40, case 6.- Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002.

B. Moutrier.

(05446/272/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 68.422.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002.

B. Moutrier.

(05447/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

SOFIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 52.348.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOFIA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52.348

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 608 du 30 novembre 1995.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

l. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portées sur une liste de présence.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que cette assemblée a été convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:
- au Mémorial C numéro 1162 du 13 décembre 2001 et C numéro 1221 du 22 décembre 2001,

et au «Luxemburger Journal» du 13 et 22 décembre 2001.

III. Il appert de la liste de présence que des cent (100) actions émises, quatre-vingt-deux (82) actions sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire, représentant plus de la moitié du capital social.

Le quorum requis étant atteint, la présente assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets de l'ordre du jour indiqué.

- IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Augmentation du capital social de USD 900.000,- (neuf cent mille dollars américains). Celui-ci sera porté de USD 100.000,- (cent mille dollars américains) à USD 1.000.000,- (un million de dollars américains), moyennant l'émission de 900 actions nouvelles de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à libérer par versements en espèces. Le prix d'émission est fixé à 1.000,- USD (mille dollars américains) par action;
 - 2.- Renonciation aux droits de souscription préférentiels des anciens actionnaires;
 - 3.- Souscription et libération des actions nouvelles;
 - 4.- Modification afférente de l'article 4 des statuts;
 - 5.- Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de neuf cent mille dollars américains (USD 900.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-), par l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à libérer par des versements en espèces. Le prix d'émission est fixé à mille dollars américains (USD 1.000,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte:

- la société FINACAP HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) actions nou-vellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) actions par la société FINACAP HOL-DING S.A., préqualifiée.

- Monsieur Aziz Currimbhoy, demeurant avenue du roi Baudouin à Kinshasa

ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présences.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les trois cent six (306) actions nouvellement émises. L'assemblée accepte la souscription des trois cent six (306) actions par Monsieur Aziz Currimbhoy, préqualifié.

Les neuf cent (900) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de neuf cent mille dollars américains (USD 900.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 4.- 1er alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«Art. 4. 1er alinéa. Le capital social est fixé à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre cent quatre-vingt-cinq mille francs (485.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Da Chao Conde, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2002, vol. 874, fol. 60, case 1.- Reçu 10.138,56 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2002.

F. Kesseler.

(05449/219/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

SOFIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.348.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kesseler, en date du 31 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2002.

F. Kesseler.

(05450/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

MONTROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 59.048.

L'an deux mille un, le douze décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTROSE S.A., ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 59.048, constituée suivant acte reçu en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 9 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine Dessoy, Avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les six cent vingt et une (621) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Conversion du capital social en Euro au taux de 1.936,27 ITL pour 1,- EUR;
- 2. Suppression de la valeur nominale des actions ;
- 3. Réduction du capital social à concurrence de 62.199,38 EUR par absorption des pertes cumulées;
- 4. Augmentation du capital social à concurrence de 1.441.479,65 EUR en vue de le porter de son montant actuel après réduction de 258.520,35 EUR à 1.700.000,- EUR sans émission d'actions nouvelles, à souscrire et à libérer

entièrement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société s'élevant à 1.424.287,42 EUR et par un apport en espèces s'élevant à 17.192,23 EUR;

- 5. Souscription et libération;
- 6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts en vue de refléter les précédentes résolutions;
- 7. Transfert du siège social;
- 8. Election d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 9. Election d'un nouvel administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de lires italiennes en euro au taux de 1.936,27 ITL pour 1,- EUR de façon à ce que le capital social soit établi à 320.719,73 EUR (trois cent vingt mille sept cent dix-neuf Euros soixante-treize cents).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de 62.199,38 EUR (soixante-deux mille cent quatrevingt-dix-neuf Euros trente-huit cents) par absorption des pertes cumulées.

La preuve des pertes cumulées a été apportée par la présentation d'un bilan.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 1.441.479,65 EUR (un million quatre cent quarante et un mille quatre cent soixante-dix-neuf Euros soixante-cinq cents) en vue de le porter de son montant actuel après réduction de 258.520,35 EUR (deux cent cinquante-huit mille cinq cent vingt Euros trente-cinq cents) à 1.700.000,-EUR (un million sept cent mille Euros) sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes, à souscrire et à libérer entièrement:

- par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société s'élevant à 1.424.287,42 EUR (un million quatre cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept Euros quarante-deux cents)
- et par un apport en espèces s'élevant à 17.192,23 EUR (dix-sept mille cent quatre-vingt-douze Euros vingt-trois cents) .

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation décidée ci-dessus les actionnaires actuels, proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes les actionnaires actuels, ici représentés par Maître Catherine Dessoy, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social, proportionnellement aux actions qu'ils détiennent, et la libérer intégralement par renonciation à une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société s'élevant à 1.424.287,42 EUR (un million quatre cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept Euros quarante-deux cents) existant au profit des souscripteurs et à charge de la société et par un apport en espèces s'élevant à 17.192,23 EUR (dixsept mille cent quatre-vingt-douze Euros vingt-trois cents).

L'apport en nature fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Aniel Gallo, Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur supplémentaires des actions existantes.»

Le montant de 17.192,23 EUR (dix-sept mille cent quatre-vingt-douze Euros vingt-trois cents) a été intégralement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3, 1er alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 1.700.000,- EUR (un million sept cent mille Euros), divisé en 621 (six cent vingt et une) actions sans désignation de valeur nominale.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle vers le 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Maître Serge Marx de son mandat de commissaire aux comptes et décide de lui donner décharge entière et définitive.

Elle décide d'élire en remplacement FIDUCONCEPT, S.à r.l., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sue les comptes au 31 décembre 2003.

Neuvième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Maître Edouard de Fierlant Dormer de son mandat d'administrateur et décide de lui donner décharge entière et définitive.

Elle décide d'élire en remplacement Maître Serge Marx, avocat, demeurant à Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Elvinger, C. Desoy, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 132S, fol. 96, case 10. – Reçu 581.491 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

J. Elvinger.

(05433/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

MONTROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 59.048.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002. (05434/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 81.995.

In the year two thousand one, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg, at 4.45 p.m.

There appeared:

EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, and entered in the Company Register in Luxembourg under section B number 81.994,

here represented by Mr Olivier Thoral, director, residing in Paris, by virtue of the powers given to him by the Board of Directors of EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l. on December 10, 2001.

The appearing company, acting in its capacity as sole shareholder of EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; R.C.: B-81 995, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, on May 16, 2001, published in the Mémorial C under number 585 of July 30, 2001, the articles of incorporation of the Company having been last amended by a deed of the undersigned notary December 3, 2001, not yet published in the Mémorial C (the «Company») and

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred twenty-nine thousand seven hundred Euro (EUR 829,700.-) so as to raise it from its present amount one million one hundred fifty-four thousand four hundred fifty Euro (EUR 1,154,450.-) to an amount of one million nine hundred eighty-four thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,984,150.-).
- 2. To issue thirty-three thousand one hundred eighty-eight (33,188) new shares so as to raise the number of shares from forty-six thousand one hundred seventy-eight (46,178) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to seventy-nine thousand three hundred sixty-six (79,366) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting resolving on the proposed capital increase.
- 3. To accept the subscription of thirty-three thousand one hundred eighty-eight (33,188) new shares by EIP LUXEM-BOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.: B-81.993, acting in its capacity as the Management Company of European Industrial Partnership, a Luxembourg collective investment fund.
 - 4. To accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting in:

- six (6) shares, with a nominal value of fourteen thousand eight hundred Euros (EUR 14,800.-), each, in EIP FRANCE 2 SAS, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- six (6) shares, with a nominal value of twelve thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 12,875.-), each, in EIP FRANCE 3 SAS, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- six (6) shares, with a nominal value of forty-two thousand one hundred seventy-five Euros (EUR 42,175.-), each, in EIP FRANCE 4 SAS, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- six (6) shares, with a nominal value of sixteen thousand one hundred Euros (EUR 16,100.-), each, in EIP FRANCE 5 SAS, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 4 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 5 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 6 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 7 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, shares in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 8 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands.
- 5. To allocate the newly issued shares to EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. acting in its capacity as the Management Company of European Industrial Partnership, in consideration for such contribution kind and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.
- 6. To amend article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2) to 5) of the Agenda.
 - 7. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred twenty-nine thousand seven hundred Euro (EUR 829,700.-) so as to raise it from its present amount one million one hundred fifty-four thousand four hundred fifty Euro (EUR 1,154,450.-) to an amount of one million nine hundred eighty-four thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,984,150.-).

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue thirty-three thousand one hundred eighty-eight (33,188) new shares so as to raise the number of shares from forty-six thousand one hundred seventy-eight (46,178) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to seventy-nine thousand three hundred sixty-six (79,366) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the capital increase.

Subscription

There now appeared Mr Olivier Thoral, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.: B-81.993 acting in its capacity as the Management Company and on behalf of European Industrial Partnership, a Luxembourg collective investment fund, by virtue of the powers given to him by the Board of Directors of the EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. on December 10, 2001.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., acting in its capacity as the Management Company and on behalf of European Industrial Partnership, for thirty-three thousand one hundred eighty-eight (33,188) new shares, and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting of:

- six (6) shares, with a nominal value of fourteen thousand eight hundred Euros (EUR 14,800.-), each, in EIP FRANCE 2 SAS, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- six (6) shares, with a nominal value of twelve thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 12,875.-), each, in EIP FRANCE 3 SAS, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- six (6) shares, with a nominal value of forty-two thousand one hundred seventy-five Euros (EUR 42,175.-), each, in EIP FRANCE 4 SAS, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France (hereafter the «Company»);

- six (6) shares, with a nominal value of sixteen thousand one hundred Euros (EUR 16,100.-), each, in EIP FRANCE 5 SAS, a société par actions simplifiée, organised under the laws of France, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 4 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 5 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, shares in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 6 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 7 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 8 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands.

The shares thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of eight hundred twenty-nine thousand seven hundred Euro (EUR 829,700.-).

The subscriber acting through his duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to the free transferability of the shares to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the shares to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the shares has been given to the undersigned notary.

It results from certificates respectively issued by EIP FRANCE 2 SAS, EIP FRANCE 3 SAS, EIP FRANCE 4 SAS, EIP FRANCE 5 SAS, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 4 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 5 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 5 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 8 B.V prenamed, that EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. acting in its capacity as the Management company and on behalf of European Industrial Partnership is the owner of the contributed shares, that such shares are neither pledged nor encumbered by any similar right, that such shares are freely transferable to the Company, and that instructions have been given in order to make all inscriptions and formalities to the effect of validly transferring said shares to the Company.

Thereupon the sole shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the thirty-three thousand one hundred eighty-eight (33,188) new shares to EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. acting in its capacity as the Management Company and on behalf of European Industrial Partnership.

Consequently the share capital of the Company is held as follows:

EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l. société à responsabilité limitée, having its registered office at 69, route	
d'Esch, L-1470 Luxembourg, forty-six thousand one hundred seventy-eight shares	46,178
EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. société à responsabilité limitée, having its regis-	
tered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, acting in its capacity as the Management Company of	
European Industrial Partnership, thirty-three thousand one hundred eighty-eight shares	33,188
Total: seventy-nine thousand three hundred sixty-six shares	79,366

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«Art. 6. Capital

The capital is set at one million nine hundred eighty-four thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,984,150.-) represented by seventy-nine thousand three hundred sixty-six (79,366) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25)

Statement

Insofar as the contribution in kind results in EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l. holding 100 % of EIP FRANCE 2 SAS, EIP FRANCE 3 SAS, EIP FRANCE 4 SAS, EIP FRANCE 5 SAS, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 4 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 5 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 7 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 8 B.V, which are companies incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital exemption.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seventy thousand Luxembourg francs (LUF 70,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire, résidant à Luxembourg, à 16.45 heures.

A comparu:

EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.: B-81 994,

représentée aux fins des présentes par M. Olivier Thoral, Administrateur, résidant à Paris, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par une décision du Conseil d'Administration de EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l. en date du 10 décembre 2001.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.: B-81 995, constituée par acte de Maître Reginald Neuman en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial C du 30 juillet 2001, modifié en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 3 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C (la «Société»), et

reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

- 1. Augmentation du capital social d'un montant de huit cent vingt-neuf mille sept cents Euros (EUR 829.700,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de un million cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante Euros (EUR 1.154.450,-) à un montant de un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent cinquante Euros (EUR 1.984.150,-);
- 2. Emission de trente-trois mille cent quatre-vingt-huit (33.188) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de quarante-six mille cent soixante dix-huit (46.178) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-six (79.366) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
- 3. Acceptation de la souscription de trente-trois mille cent quatre-vingt-huit (33.188) nouvelles parts sociales par EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.: B-81 993 agissant en sa qualité de Société de Gestion de European Industrial Partnership, un fonds collectif d'investissement luxembourgeois.
 - 4. Acceptation de la libération de chacune de ces parts sociales par un apport en nature consistant dans:
- Six (6) actions d'une valeur nominale de quatorze mille huit cents Euros (EUR 14.800) chacune, de EIP FRANCE 2 S.A.S., une société établie et existante de droit français, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- Six (6) actions d'une valeur nominale douze mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 12.875,-) chacune, de EIP FRANCE 3 S.A.S., une société établie et existante de droit français, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- Six (6) actions d'une valeur nominale de quarante-deux mille cent-soixante-quinze Euros (EUR 42.175,-) chacune, de EIP FRANCE 4 S.A.S., une société établie et existante de droit français, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- Six (6) actions d'une valeur nominale de seize mille cent Euros (EUR 16.100,-) chacune, de EIP FRANCE 5 S.A.S., une société établie et existante de droit français, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 4 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 5 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 6 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 7 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 8 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas.
- 5. Attribution de ces parts sociales nouvellement émises à EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., agissant en sa qualité de Société de Gestion de European Industrial Partnership, en contrepartie de cet apport en nature et reconnaissance de la prise d'effet de l'augmentation de capital.

- 6. Modification de l'article 6 des statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 2) à 5).
 - 7. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit cent vingt-neuf mille sept cents Euros (EUR 829.700,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de un million cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante Euros (EUR 1.154.450,-) à un montant de un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent cinquante Euros (EUR 1.984.150,-);

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre trente-trois mille cent quatre-vingt-huit (33.188) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de quarante-six mille cent soixante dix-huit (46.178) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à soixante-dix neuf mille trois cent soixante-six (79.366) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du présent jour de la décision de l'associé unique décidant de l'augmentation de capital.

Souscription

Est intervenu ensuite Monsieur Olivier Thoral prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.: B-81 993, agissant en sa qualité de Société de Gestion et pour le compte de European Industrial Partnership, un fonds commun de placement luxembourgeois, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par une décision du Conseil d'Administration de EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. en date du 10 décembre 2001.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. agissant en sa qualité de Société de Gestion et pour le compte de European Industrial Partnership, trente-trois mille cent quatre-vingt-huit (33.188) nouvelles parts sociales de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant dans:

- Six (6) actions d'une valeur nominale de quatorze mille huit cents Euros (EUR 14.800) chacune, de EIP FRANCE 2 S.A.S., une société établie et existante de droit français, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- Six (6) actions d'une valeur nominale douze mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 12.875,-) chacune, de EIP FRANCE 3 S.A.S., une société établie et existante de droit français, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- Six (6) actions d'une valeur nominale de quarante-deux mille cent-soixante-quinze Euros (EUR 42,175,-) chacune, de EIP FRANCE 4 S.A.S., une société établie et existante de droit français, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- Six (6) actions d'une valeur nominale de seize mille cent Euros (EUR 16.100,-) chacune, de EIP FRANCE 5 S.A.S., une société établie et existante de droit français, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 4 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 5 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 6 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 7 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 8 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;

Les actions ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de huit cent vingt-neuf mille sept cents Euros (EUR 829.700,-).

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert des actions à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actions à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des actions a été rapportée au notaire soussigné.

Il résulte des certificats émis respectivement par MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 4 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 5 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 7 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 7 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 8 B.V, EIP FRANCE 2 S.A.S., EIP FRANCE 3 S.A.S., EIP FRANCE 4 S.A.S., EIP FRANCE 5 S.A.S., prénommées, que EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. agissant en sa qualité de Société de Gestion et pour le compte de European Industrial Partnership est le propriétaire des actions apportées, que lesdites actions ne sont ni gagées ni grevées de tous autres droits similaires, que ces actions sont librement cessibles à

la Société, et que des instructions ont été données afin que soient effectuées toutes les inscriptions et formalités nécessaires pour valablement transférer lesdites actions à la Société.

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer trente-trois mille cent quatre-vingt-huit (33.188) nouvelles parts sociales à EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., agissant en sa qualité de Société de Gestion et pour le compte de European Industrial Partnership.

En conséquence, le capital social de la Société est réparti de la façon suivante:

EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social 69, route d'Esch,	
L-1470 Luxembourg, quarante-six mille cent soixante dix-huit parts sociales	46.178
EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège	
social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, agissant en sa qualité de Société de Gestion de European In-	
dustrial Partnership, trente-trois mille cent quatre-vingt-huit parts sociales	33.188
Total: soixante-dix neuf mille trois cent soixante-six parts sociales	79.366

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 6. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent cinquante Euros (EUR 1.984.150,-) divisé en soixante-dix neuf mille trois cent soixante-six (79.366) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en ce que EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l. détiendra cent pour cent (100 %) de MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 4 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 5 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 5 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 8 B.V, EIP FRANCE 2 S.A.S., EIP FRANCE 3 S.A.S., EIP FRANCE 4 S.A.S., EIP FRANCE 5 S.A.S., des sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: O. Thoral, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 132S, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

R. Neuman.

(05452/226/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.995.

Le texte des Statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05453/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.995.

In the year two thousand one, on the third day of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg, at 11.00 a.m.

There appeared:

EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, and entered in the Company Register in Luxembourg under section B number 81.994,

here represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 3rd, 2001, which, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing company, acting in its capacity as sole shareholder of EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; R.C.: B-81 995, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, on May 16, 2001, published in the Mémorial C under number 585 of July 30, 2001, the articles of incorporation of the Company having been last amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of the undersigned notary of August 16, 2001, not yet published in the Mémorial C (the «Company») and declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred twenty-three thousand eight-hundred fifty Euro (EUR 323,850) so as to raise it from its present amount of eight hundred thirty thousand six hundred Euro (EUR 830,600.-) to an amount of one million one hundred fifty-four thousand four hundred fifty Euro (EUR 1,154,450.-).
- 2. To issue twelve thousand nine hundred fifty-four (12,954) new shares so as to raise the number of shares from thirty-three thousand two hundred twenty-four (33,224) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to forty-six thousand one hundred seventy-eight (46,178) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting resolving on the proposed capital increase.
- 3. To accept the subscription of twelve thousand nine hundred fifty-four (12,954) new shares by EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.: B-81.993, acting in its capacity as the Management Company of European Industrial Partnership, a Luxembourg collective investment fund.
 - 4. To accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting in:
- two thousand seven hundred (2,700) shares in MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 1 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares in MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 2 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares in MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 3 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- 5. To allocate the newly issued shares to EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. acting in its capacity as the Management Company of European Industrial Partnership, in consideration for such contribution kind and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.
- 6. To amend article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2) to 5) of the Agenda.
 - 7. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred twenty-three thousand eight-hundred fifty Euro (EUR 323,850.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred thirty thousand six hundred Euro (EUR 830,600.-) to an amount of one million one hundred fifty-four thousand four hundred fifty Euro (EUR 1,154,450.-).

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue twelve thousand nine hundred fifty-four (12,954) new shares so as to raise the number of shares from thirty-three thousand two hundred twenty-four (33,224) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to forty-six thousand one hundred seventy-eight (46,178) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the capital increase.

Subscription

There now appeared Mr Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of EIP LUX-EMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.: B-81.993 acting in its capacity as the Management Company and on behalf of European Industrial Partnership, a Luxembourg collective investment fund, by virtue of a proxy given on December 3rd, 2001.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., acting in its capacity as the Management Company and on behalf of European Industrial Partnership,

for twelve thousand nine hundred fifty-four (12,954) new shares, and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting of:

- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 1 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 2 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;
- two thousand seven hundred (2,700) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in MULTI-LET IN-DUSTRIAL PROPERTY 3 B.V., a company existing and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, the Netherlands;

The shares thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of three hundred twenty-three thousand eight-hundred fifty Euro (EUR 323,850).

The subscriber acting through his duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to the free transferability of the shares to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the shares to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the shares has been given to the undersigned notary.

It results from three certificates respectively issued by MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 1 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 2 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 3 B.V, prenamed, that EIP LUXEMBOURG MAN-AGEMENT COMPANY S.à r.l. acting in its capacity as the Management company and on behalf of European Industrial Partnership is the owner of the contributed shares, that such shares are neither pledged nor encumbered by any similar right, that such shares are freely transferable to the Company, and that instructions have been given in order to make all inscriptions and formalities to the effect of validly transferring said shares to the Company.

Thereupon the sole shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the twelve thousand nine hundred fifty-four (12,954) new shares to EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. acting in its capacity as the Management Company and on behalf of European Industrial Partnership.

Consequently the share capital of the Company is held as follows:

EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

33,224

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«Art. 6. Capital

The capital is set at one million one hundred fifty-four thousand four hundred fifty Euro (EUR 1,154,450.-) represented by forty-six thousand one hundred seventy-eight (46,178) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Statement

Insofar as the contribution in kind results in EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l. holding 100 % of MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 1 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 2 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 3 B.V, which are companies incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital exemption.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at sixty thousand Luxembourg Francs (LUF 60,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trois décembre.

Par-devant, Maître Reginald Neuman, notaire, résidant à Luxembourg, à 11.00 heures.

A comparu:

EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.: B-81 994,

représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2001, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.: B-81 995, constituée par acte de Maître Reginald Neuman en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial C du 30 juillet 2001, modifié par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné, le 16 août 2001, non encore publié au Mémorial C (la «Société»), et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

- 1. Augmentation du capital social d'un montant de trois cent vingt-trois mille huit cent cinquante Euro (EUR 323.850) de manière à porter le capital social de son montant actuel de huit cent trente mille six cents Euro (EUR 830.600,-) à un montant de un million cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.154.450,-)
- 2. Emission de douze mille neuf cent cinquante-quatre (12.954) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de trente-trois mille deux cent vingt-quatre (33.224) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à quarante-six mille cent soixante dix-huit (46.178) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
- 3. Acceptation de la souscription de douze mille neuf cent cinquante-quatre (12.954) nouvelles parts sociales par EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.: B-81 993 agissant en sa qualité de Société de Gestion de European Industrial Partnership, un fonds collectif d'investissement luxembourgeois.
 - 4. Acceptation de la libération de chacune de ces parts sociales par un apport en nature consistant dans:
- Deux mille sept cents (2.700) actions de MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 1 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions de MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 2 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions de MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 3 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas.
- 5. Attribution de ces parts sociales nouvellement émises à EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., agissant en sa qualité de Société de Gestion de European Industrial Partnership, en contrepartie de cet apport en nature et reconnaissance de la prise d'effet de l'augmentation de capital.
- 6. Modification de l'article 6 des statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 2) à 5).
 - 7. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent vingt-trois mille huit cent cinquante Euro (EUR 323.850,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de huit cent trente mille six cents Euro (EUR 830.600,-) à un montant de un million cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.154.450,-)

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre douze mille neuf cent cinquante-quatre (12.954) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de trente-trois mille deux cent vingt-quatre (33.224) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à quarante-six mille cent soixante dix-huit (46.178) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du présent jour de la décision de l'associé unique décidant de l'augmentation de capital.

Souscription

Est intervenu ensuite M. Tom Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.: B-81 993, agissant en sa qualité de Société de Gestion et pour le compte de European Industrial Partnership, un fonds commun de placement luxembourgeois, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2001.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. agissant en sa qualité de Société de Gestion et pour le compte de European Industrial Partnership, douze mille neuf cent cinquante-quatre (12.954) nouvelles parts sociales de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant dans:

- Deux mille sept cents (2.700) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 1 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 2 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas;
- Deux mille sept cents (2.700) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-) chacune, de MULTI-LET INDUS-TRIAL PROPERTY 3 B.V, une société établie et existante de droit néerlandais, ayant son siège social Osdorper Ban 17 A, 1068 LD Amsterdam, Pays-Bas.

Les actions ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de trois cent vingt-trois mille huit cent cinquante Euro (EUR 323.850,-).

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert des actions à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actions à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des actions a été rapportée au notaire soussigné.

Il résulte des trois certificats émis respectivement par MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 1 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 2 B.V et MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 3 B.V, prénommées, que EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. agissant en sa qualité de Société de Gestion et pour le compte de European Industrial Partnership est le propriétaire des actions apportées, que lesdites actions ne sont ni gagées ni grevées de tous autres droits similaires, que ces actions sont librement cessibles à la Société, et que des instructions ont été données afin que soient effectuées toutes les inscriptions et formalités nécessaires pour valablement transférer lesdites actions à la Société.

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer douze mille neuf cent cinquante-quatre (12.954) nouvelles parts sociales à EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., agissant en sa qualité de Société de Gestion et pour le compte de European Industrial Partnership.

En conséquence, le capital social de la Société est réparti de la façon suivante:

EIP PARTICIPATION S1 S.à r.l. société à responsabilité limitée,

ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., société à responsabilité limitée

ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, agissant en sa qualité de Société de Gestion de European Industrial Partnership,

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 6. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à un million cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.154.450,-) divisé en quarante-six mille cent soixante dix-huit parts sociales (46.178) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en ce que EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l. détiendra cent pour cent (100 %) de MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 1 B.V, MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 2 B.V et MULTI-LET INDUSTRIAL PROPERTY 3 B.V, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: T. Loesch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 132S, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

R. Neuman.

(05454/226/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

A & M CONSULINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 80.947.

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A & M CONSULINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 80.947.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures,

sous le présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Calvi, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Augmentation du capital social d'un montant de soixante dix mille Euros (EUR 70.000,-) pour le porter de soixante deux mille Euros (EUR 62.000,-) à cent trente-deux mille Euros (EUR 132.000,-) par l'émission à la valeur nominale de cent quarante (140) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune, divisées en deux catégories d'actions à savoir:
 - soixante-dix (70) actions avec droit de vote de catégorie A
- soixante-dix (70) actions sans droit de vote de catégorie B, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale en numéraire des cent quarante (140) actions nouvelles par Monsieur Martin Coussement, directeur de sociétés, et son épouse Madame Annie Hoogstoel, enseignante, demeurant ensemble à Houw, 25, B-9050 Gent, et renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

- 2) Modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à cent trente-deux mille Euros (EUR 132.000,-), représenté par deux cent soixante-quatre (264) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune, divisées en deux catégories d'actions, soit:
 - cent trente-deux (132) actions avec droit de vote de catégorie A, et
 - cent trente-deux (132) actions sans droit de vote de catégorie B.»
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
 - IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première resolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de soixante dix mille Euros (EUR 70.000) pour le porter de soixante deux mille Euros (EUR 62.000,-) à cent trente-deux mille Euros (EUR 132.000,-) par l'émission à la valeur nominale de cent quarante (140) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500) chacune, divisées en deux catégories d'actions comme suit:

- soixante-dix (70) actions avec droit de vote de catégorie A;
- soixante-dix (70) actions sans droit de vote de catégorie B.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite Monsieur Martin Coussement, directeur de sociétés, et son épouse Madame Annie Hoogstoel, enseignante, demeurant ensemble à Houw, 25, B-9050 Gent,

représentés aux fins des présentes par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, ont déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

L'unique autre actionnaire Mademoiselle Marion Coussement, étudiante, demeurant à Houw, 25, B-9050 Gent, représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick Rochas, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les cent quarante (140) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième resolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent trente-deux mille Euros (EUR 132.000,-), représenté par deux cent soixante-quatre (264) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune, divisées en deux catégories d'actions, soit:

- cent trente-deux (132) actions avec droit de vote de catégorie A, et
- cent trente-deux (132) actions sans droit de vote de catégorie B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, C. Calvi, M. Houssa, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 9, case 10. - Reçu 28.838 francs.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de dépôt au greffe et de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

R. Neuman.

(05455/226/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

A & M CONSULINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 80.947.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05456/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

ASCENDO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1744 Luxemburg, 9, rue Saint Hubert. H. R. Luxemburg B 79.784.

Im Jahre zweitausendundeins, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem Notar Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-Alzette,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ASCENDO S.A., mit Sitz in L-1744 Luxemburg, 9, rue St. Hubert, gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 7. Dezember 2000, eingetragen im Firmenregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer B 79.784, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 509 vom 6. Juli 2001,

zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Freddy Bracke, Verwaltungsrat, wohnhaft in L-1744 Luxemburg, 9, rue St. Hubert,

welcher Frau Marie-Reine Bernard, Privatangestellte, wohnhaft in Arlon (B) zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Norbert Theisen, Ingenieur, wohnhaft in L-1453 Luxemburg, 85, route d'Echternach.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Daß aus einer Anwesenheitsliste hervorgeht, daß sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Komparenten und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Daß die Generalversammlung in Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

II. Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

- 1. Die Abänderung von Artikel 4 der Satzung welcher nachfolgenden Wortlaut erhält:
- «Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Domizilierungsbüros im Rahmen der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 betreffend den Finanzsektor und des Gesetzes vom 31. Mai 1999, betreffend

die Domizilierung von Gesellschaften, sowie alle mit diesem Zweck verbundenen Aktivitäten welche zur Ausübung des genannten Gesellschaftszwecks erforderlich oder nützlich sind.»

2.- Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2002.

Die Generalversammlang hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und den amtierenden Notar ersucht diese notariell zu beurkunden.

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung von Artikel 4 der Satzung welcher folgenden Wortlaut erhält:

«Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Domizilierungsbüros im Rahmen der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 betreffend den Finanzsektor und des Gesetzes vom 31. Mai 1999, betreffend die Domizilierung von Gesellschaften, sowie alle mit diesem Zweck verbundenen Aktivitäten welche zur Ausübung des genannten Gesellschaftszwecks erforderlich oder nützlich sind.»

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2002 zu verlängern.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bracke, M.R. Bernard, N.Theisen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2001, vol. 874, fol. 40, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, den 11. Januar 2002

B. Moutrier.

(05441/272/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

ASCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue Saint Hubert. R. C. Luxembourg B 79.784.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002.

B. Moutrier.

(05442/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

KESERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 30.208.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 février 2001

Les mandats d'Administrateurs de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg et de Messieurs Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald, François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer et Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la Société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

KESERA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05721/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

MAISON J. CHARLES PRINTZ, QUINCAILLERIE, FERS ET METAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 4.258.

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAISON J. CHARLES PRINTZ, QUINCAILLERIE, FERS ET METAUX, avec siège social à Luxembourg, 2, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 4.258.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Madame Annette Schwall-Lacroix, docteur en droit et administrateur de la société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur Monsieur Jacques Prost, fonctionnaire d'Etat, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital à vingt-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 29.000.000,-) par émission de cinq mille huit cents (5.800) actions à libérer par conversion d'une créance de vingt-neuf millions quatre cent trois mille sept cent cinquante deux francs luxembourgeois (LUF 29.403.752,-)
 - 2. Conversion du capital en euros.

Augmentation du capital à huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 875.000,-) par capitalisation d'une prime d'émission à concurrence de sept mille trois cent soixante-douze virgule soixante-six euros (EUR 7.372,66).

Adaptation de l'article 5 concernant le capital avec faculté de rachat d'actions propres.

- 3. Fixation d'une durée illimitée pour la société avec adaptation les articles quatre et vingt-neuf des statuts.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 29.000.000,-) pour le porter de six millions de francs luxembourgeois (LUF 6.000.000,-) à trente-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 35.000.000,-), par l'émission au pair comptable de cinq mille huit cents (5.800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale avec en sus une prime d'émission globale de quatre cent trois mille sept cent cinquante-deux francs luxembourgeois (LUF 403.752,-), jouissant des même droits et avantages que les actions existantes, qui sont à libérer par conversion d'une créance, comme indiqué ci-après.

Sur ce, Madame Annette Schwall-Lacroix, préqualifiée, a déclaré de l'accord unanime des actionnaires souscrire les cinq mille huits cents (5.800) actions nouvelles et les libérer intégralement au pair comptable, soit vingt-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 29.000.000,-), avec en sus une prime d'émission globale de quatre cent trois mille sept cent cinquante deux francs luxembourgeois (LUF 403.752,-), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de vingt-neuf millions quatre cent trois mille sept cent cinquante-deux francs luxembourgeois (LUF 29.403.752,-) qu'elle détient contre la société.

Ladite créance est certaine, liquide et exigible, persiste à la date de ce jour et peut être évaluée au moins à vingt-neuf millions quatre cent trois mille sept cent cinquante-deux francs luxembourgeois (LUF 29.403.752,-)

ainsi que cela résulte d'un certificat émis par la société en date du 13 décembre 2001, ci-annexé.

Cette créance figure au bilan arrêté au 31 décembre 2000, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 2001

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 47 route d'Arlon.

Ce rapport, daté à Luxembourg, le 29 novembre 2001, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie.

Signé: Jean-Marie Boden.

Réviseur d'entreprises

Luxembourg, le 29 novembre 2001.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, le capital social de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 35.000.000,-) s'établissant à huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept virgule trente-quatre euros (EUR 867.627,34).

Elle décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille trois cent soixante-douze virgule soixante-six euros (EUR 7.372,66) pour le porter à huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 875.000,-), par capitalisation de la prédite prime d'émission à due concurrence, le nombre d'actions sans désignation de valeur nominale restant inchangé à sept mille (7.000) actions. Elle décide que la société pourra racheter ses propres actions.

En conséquence l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 875.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

La société peut procéder au rachat des ses propres actions sous l'observation des dispositions légales y relatives.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner une durée illimitée à la société.

En conséquence les articles quatre et vingt-neuf des statuts auront désormais la teneur suivante:

- «Art. 4. La durée de la société est illimitée.»
- «Art. 29. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à neuf mille euros (EUR 9.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures et demie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schwall-Lacroix, J. Prost, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 132S, fol. 86, case 8.- Reçu 294.038 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

R. Neuman.

(05459/226/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

SIXTY S.A., Société Anonyme, (anc. SIXTY HOLDING S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 64.619.

L'an deux mille un, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SIXTY HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 64.619.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures,

sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2. Changement de la dénomination de la société de SIXTY HOLDING S.A. en SIXTY S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SIXTY S.A.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SIXTY HOLDING S.A. en SIXTY S.A. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SIXTY S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq cents euros (EUR 500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Evrard, P. Lentz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 29, case 11.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à ladite société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

R. Neuman.

(05460/226/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

SIXTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 64.619.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05461/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

IPN, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 31.518.

L'an deux mille un, le sept décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IPN, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31.518.

La séance est ouverte à 9.30 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Boever, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lily Frantzen, assistante juridique, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Edouard de Fierlant, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros, le nouveau capital de la société s'élevant à quatre cent trente sept mille deux cent quatre vingt quatre virgule dix huit Euros (EUR 437.284,18).
- 2.- Augmentation du capital social tel que résultant du point précédent, d'un montant de mille six cent quinze virgule quatre vingt deux Euros (EUR 1.615,82), pour le porter à quatre cent trente huit mille neuf cents Euros (EUR 438.900,00) représenté par huit cent quarante (840) actions, sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de la réserve légale à concurrence du même montant de mille six cent quinze virgule quatre vingt deux Euros (EUR 1.615,82).
 - 3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent trente huit mille neuf cents Euros (EUR 438.900,00), représenté par huit cent quarante (840) actions sans désignation de valeur nominale.»
 - 4.- Ajout de l'alinéa suivant à l'article quinze des statuts:
 - «Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»
- 5.- Fixation du nombre des administrateurs à trois au moins et modification afférente du premier paragraphe de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administré par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins, associés ou non, nommés pour une durée qui ne pourra dépasser six ans par l'Assemblée Générale des Actionnaires et en tout temps révocables par elle.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros, le nouveau capital de la société s'élevant à quatre cent trente sept mille deux cent quatre vingt quatre virgule dix huit Euros (EUR 437.284,18).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social tel que résultant de la résolution précédente d'un montant de mille six cent quinze virgule quatre vingt deux Euros (EUR 1.615,82), pour le porter à quatre cent trente huit mille neuf cents Euros (EUR 438.900,00) représenté par huit cent quarante (840) actions, sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de la réserve légale à concurrence du même montant de mille six cent quinze virgule quatre vingt deux Euros (EUR 1.615,82).

L'existence de la réserve légale a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan au 31 décembre 1999 dûment approuvé.

Il résulte d'un certificat émis par la société, ci-annexé, que la réserve légale n'a pas été entamée par des résultats négatifs à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre cent trente huit mille neuf cents Euros (EUR 438.900,00), représenté par huit cent quarante (840) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter l'alinéa suivant à l'article quinze des statuts:

«Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois au moins et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administré par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins, associés ou non, nommés pour une durée qui ne pourra dépasser six ans par l'Assemblée Générale des Actionnaires et en tout temps révocables par elle.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-Ph. Boever, L. Frantzen, E. de Fierlant, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 132S, fol. 85, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

R. Neuman.

(05464/226/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

IPN, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 31.518.

Xembourg D 31.310

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05465/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

LA FORGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch. R. C. Luxembourg B 65.991.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme LA FORGE S.A., avec siège social à Lintgen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.991, à savoir:

1.- Monsieur Jean-Claude Schmitz, diplômé en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch, représenté par Monsieur Joseph Neyens, membre du comité de direction, avec adresse professionnelle à L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Heisdorf, le 19 décembre 2001, ci-annexée, détenant neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales

999

2.- Monsieur Marc Schaus, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-7440 Lintgen, 24 route de Diekirch, représenté par Monsieur Joseph Neyens, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Noerdange, le 19 décembre 2001, ci-annexée, détenant une part sociale

1

de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-).

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de LA FORGE S.A., déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, le nouveau capital de la société s'élevant à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux Euros (EUR 247.893,52), et d'abolir la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social d'un montant de un million sept cent cinquante-deux mille cent six virgule quarante-huit Euros (EUR 1.752.106,48) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux Euros (EUR 247.893,52) à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions, sans émission d'actions nouvelles, par apport par les actionnaires du montant de un million sept cent cinquante-deux mille cent six virgule quarante-huit Euros (EUR 1.752.106,48) en numéraire en proportion de leurs participations actuelles dans le capital social.

La preuve de ce paiement a été fournie au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à dix-neuf mille huit cent cinquante Euros (EUR 19.850,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Neyens, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 29, case 7. – Reçu 706.798 francs.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de dépôt au greffe et de publication au Mémorial

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

R Neuman

(05457/226/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

LA FORGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 65.991.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05458/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

FAAC OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.229.

L'an deux mille un, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAAC OVERSEAS S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28.229.

La séance est ouverte à 10.30 heures,

sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

- 2. Changement de la monnaie d'expression du capital social de manière à ce que le capital social actuel de ITL 3.700.000.000,- (trois milliards sept cent millions de lires italiennes) représenté par 37.000 (trente-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social nominal de EUR 1.910.890,53 (un million neuf cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-trois cents) représenté par 37.000 (trente-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.
- 3. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices non distribués de EUR 9.109,47 (neuf mille cent neuf euros et quarante-sept cents) en vue de le porter de EUR 1.910.890,53 (un million neuf cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-trois cents) à EUR 1.920.000,- (un million neuf cent vingt mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
 - 4. Suppression du capital autorisé.
 - 5. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.920.000,- (un million neuf cent vingt mille euros), représenté par 37.000 (trente-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

- 6. Acceptation des démissions de deux membres du conseil d'administration et décharge est donnée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - 7. Nomination de leurs remplaçants et fixation de la durée de leurs mandats.
 - Monsieur Pierre Lentz, demeurant au 2, rue de l'Indépendance, L-8021 Strassen.
 - Monsieur John Seil, demeurant au 10, op der Haangels, L-5322 Contern.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de litres italiennes en euros, de manière à ce que le capital social actuel de trois milliards sept cent millions de lires italiennes (ITL 3.700.000.000,-) représenté par trente-sept mille (37.000) actions, soit remplacé par un capital social de un million neuf cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix virgule cinquante-trois euros (EUR 1.910.890,53) représenté par trente-sept mille (37.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de neuf mille cent neuf virgule quarante-sept euros (EUR 9.109,47), pour le porter de un million neuf cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix virgule cinquante-trois euros (EUR 1.910.890,53) à un million neuf cent vingt mille euros (EUR 1.920.000,-), par incorporation au capital dudit montant de neuf mille cent neuf virgule quarante-sept euros (EUR 9.109,47) à prélever sur les bénéfices reportés, le nombre d'actions restant inchangé.

L'existence de ces bénéfices reportés a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2000 et de la décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2001 ayant approuvé les comptes annuels et d'un bilan intermédiaire au 30 novembre 2001.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les références statutaires à l'ancien capital autorisé.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à un million neuf cent vingt mille euros (EUR 1.920.000,-), représenté par trente-sept mille (37.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux des membres du conseil d'administration à savoir: Monsieur Andrea Broggini et Monsieur Alberto Bassi, et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, et
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

dont les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Evrard, P. Lentz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 29, case 10.- Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

R. Neuman.

(05462/226/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

FAAC OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.229.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05463/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

I.P.A.P. S.A.H., INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 10.356.

L'an deux mille un, le trois décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY S.A.H., en abrégé I.P.A.P. S.A.H., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 10.356.

La séance est ouverte à 11.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1. Conversion de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros, avec effet au 1er janvier 2001. Le capital social de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) est converti en trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR).
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de cent cinquante-neuf Euros et soixante et onze cents (129,71 EUR) pour le porter de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR) à trois cent soixante douze mille Euros (372.000 EUR), sans création d'actions nouvelles.

Souscription et libération en numéraire.

- 3. Suppression pure et simple de la valeur nominale des actions.
- 4. Modifications afférentes à l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.
- 5. Modification de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

- 6. Suppression de l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.
- 7. Renumérotation des articles suivants.
- 8. L'article 10 aura désormais la teneur suivante:
- «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»
- 9. Ajout à l'article 13 par la phrase suivante:
- «Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Le quorum de présence requis par la loi est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées.

IV. L'assemblée a été convoquée par des avis publiés:

- Dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990 du 10 novembre 2001 et numéro 1047 du 21 novembre 2001;
 - Dans le journal «Lëtzebuerger Journal», le 10 novembre 2001 et le 21 novembre 2001.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les quinze mille (15.000) actions émises au 3 décembre 2001, sept mille six cent cinquante (7.650) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'au point 2 de l'ordre du jour il y a lieu de lire «(159,71 EUR)». Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2001. Le capital social de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) est converti en trois cent soixante et onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf Euros (EUR 371.840,29).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social tel que résultant de la résolution précédente d'un montant de cent cinquante-neuf virgule soixante et onze Euros (EUR 159,71), pour le porter à trois cent soixante douze mille Euros (EUR 372.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions, sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par apport par les actionnaires du montant cent cinquante-neuf virgule soixante et onze Euros (EUR 159,71) en numéraire en proportion de leurs participations actuelles dans le capital social.

La preuve de ce paiement a été fournie au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe à l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille Euros (EUR 372.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner une durée illimitée à la société et par conséquent de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La durée de la société est illimitée.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article neuf des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de procéder à une renumérotation des articles suivants.

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article dix des statuts de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'ajouter une dernière phrase à l'article treize des statuts de la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»

rais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à mille cent vingt Euros (EUR 1.120,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. Noël, D. Pacci, S. Arpea, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 79, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

R. Neuman.

(05466/226/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

I.P.A.P. S.A.H., INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.356.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05467/226/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

PÃO DE AÇÚCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 11.444.

In the year two thousand one, on the nineteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PÃO DE AÇÚCAR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme holding, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, trade register Luxembourg section B number 11.444, incorporated by deed dated on 2rfof November 1973, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 230 of the 29th of December 1973; and whose Articles of Association have been amended several time and at last by deed on the 12th of August 1992, published in the Mémorial C number 416 of the 21st of September 1992.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, 118,380 (one hundred eighteen thousand three hundred and eighty) shares out of 200,290 (two hundred thousand two hundred and ninety) shares, representing 59% of the share capital of the Company having a right to vote, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decrease of the corporate capital of the company in order to update it by the cancellation of 81,910 (eighty-one thousand nine hundred and ten) own shares held by the company in its portfolio, so as to bring it to USD 2,955,215 (two million nine hundred fifty-five thousand two hundred and fifteen US Dollars).
 - 2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to decrease the corporate capital of the company in order to update it by the cancellation of 81,910 (eighty-one thousand nine hundred and ten) own shares held by the company in its portfolio, so as to bring it to USD 2,955,215 (two million nine hundred fifty-five thousand two hundred and fifteen US Dollars).

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is fixed at USD 2,955,215 (two million nine hundred fifty-five thousand two hundred and fifteen US Dollars), represented by 118,380 (one hundred eighteen thousand three hundred and eighty) shares without par value.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PÃO DE AÇÚCAR INTER-NATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B numéro 11.444, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 230 du 29 décembre 1973 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois, suivant acte reçu le 12 août 1992, publié au Mémorial C numéro 416 du 21 septembre 1992.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que 118.380 (cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt) actions sur 200.290 (deux cent mille deux cent quatre-vingt-dix) actions de la société, représentant 59% du capital social de la société, ayant droit de vote sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Réduction du capital social de la société par l'annulation de 81.910 (quatre-vingt-un mille neuf cent-dix) actions propres détenues par la société dans son portefeuille, pour le ramener à USD 2.955.215 (deux millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent quinze dollars des Etats-Unis).
 - 1.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire la capital social de la société, par annulation de 81.910 (quatre-vingt-un mille neuf cent dix) actions propres détenues par la société dans son portefeuille, de sorte à le ramener à USD 2.955.215,- (deux millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent quinze dollars des Etats-Unis).

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à USD 2.955.215.- (deux millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent quinze dollars des Etats-Unis), représenté par 118.380 (cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

J. Elvinger.

(05476/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny. R. C. Luxembourg B 45.455.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

KLYSTRON HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(05706/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

GLOBE INTERFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 33.083.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 janvier 2001

Les mandats d'administrateur de Madame Françoise Dumont, employée privée, 22 C. Aischdall, L-8480 Eischen, Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biwer, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange et Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25a, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Certifié sincère et conforme

GLOBE INTERFIN

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05731/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

GLOBE INTERFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 33.083.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

GLOBE INTERFIN

Signatures

Administrateurs

(05707/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

GLOBE INTERFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 33.083.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2001

- la valeur nominale des actions est supprimée;
- la devise du capital social est converti en Euro de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents);
- le capital social est augmenté à concurrence de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;
- une nouvelle valeur nominale est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros) de sorte que le capital s'élève désormais à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

- deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à rédiger les statuts coordonnés et à procéder à leur application.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

GLOBE INTERFIN

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05742/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

GLOBE INTERFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.083.

Les statuts coordonnés du 12 novembre 2001 enregistrés à Luxembourg le 14 janvier 2002, Vol. 563, Fol. 40, Case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

GLOBE INTERFIN

Signatures

Administrateurs

(05714/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.613.

Les statuts coordonnés du 22 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

GUYMON HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(05712/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.613.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital est convertie en euro (au cours de 40,3399 LUF pour un Euro) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.
- Autorisation est donnée à 2 Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

GUYMON HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05745/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

JAMBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.471.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour JAMBA S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

(05709/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

SIGNUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.004.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

SIGNUM S.A.

Société Anonyme

P. Mestdagh / S. Krancenblum

Administrateur /Administrateur

(05710/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

INTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.509.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 5 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 188 (cent quatre-vingt huit) actions au prix net de BEF 18.915,3 (dix-huit mille neuf cent quinze francs belges et trente centimes) par action.

Certifié sincère et conforme

INTEL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05716/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 52.950.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2001

- Un dividende de ITL 841.959,- par action soit au total ITL 21.298.975.000,- à prélever des résultats reportés au 31 décembre 2000 est décidé.
 - Le dividende est payable selon les disponibilités de la société et au plus tard le 31 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05717/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

SOPERCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 30.376.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

SOPERCAP HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(05715/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

SOPERCAP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 30.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 novembre 2000

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Paul Vergote, 21, avenue de l'Espinette Centrale, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, Alain Renard, employé privé, 17 rue Eisenhower, L-8321 Olm et Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S, 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Certifié sincère et conforme

SOPERCAP S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05732/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

MAGNO MANAGEMENT & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 83.481.

Par décision du conseil d'administration en date du 1^{er} janvier 2002, le nouveau siège social de la société a été fixé au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05754/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

ALDINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.928.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mai 1999

Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, L-Luxembourg, a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

ALDINVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05722/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

VERRINVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 45.891.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2001

- La démission de Monsieur Bianchi de son mandat d'Administrateur en date du 31 mai 2001 est acceptée.
- La nomination de Monsieur Enrico Bonatti, avec effet au 31 mai 2001, en tant qu'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Bianchi, démissionnaire, est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05720/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

AMARILYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 36.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 3 octobre 2001

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

AMARILYS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05719/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

VELAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 47.444.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 novembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital est convertie en Euro (au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents).
- Le capital de la société est augmenté à concurrence de EUR 10.532,38 (dix mille cinq cent trente-deux euros et trente-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents) à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.
- La valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- Autorisation est donnée à 2 Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

VELAR HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05734/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

ZYMASE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 52.897.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2001

Les mandats d'Administrateur de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 136, rue du Kiem à L-8030 Strassen, Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, 16, Quai du Seujet, CH-1201 Genève et de Monsieur Max Clergeau, employé privé, 51, rue des Bains, F-01220 Divonne-les-Bains et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

ZYMASE PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05725/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

ANNABELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 23.502.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 novembre 2001

Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

ANNABELLE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05726/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

SOBEPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.944.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2001

- la valeur nominale des actions est supprimée;
- la devise du capital est convertie en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 185.920,15 (cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros et quinze cents);
- le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 1.579,85 (mille cinq cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 185.920,15 (cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros et quinze cents) à EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;
- une nouvelle valeur nominale est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- deux Administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à rédiger les statuts coordonnés et à procéder à leur publication.

Fait à Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

SOBEPART S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05735/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

BUTAZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 53.768.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2001

Le mandat de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, FINIM LIMITED, ayant son siège au 35-37 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands et Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, en tant qu'Administrateurs et le mandat de la sociét FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait le 4 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

BUTAZ INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05727/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

KENZAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 38.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 février 2001

La cooptation de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Mme Yolande Johanns, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2001.

Certifié sincère et conforme

KENZAN INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05728/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

BREDE DI CECINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 55.672.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 2001

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur F. Gussali Beretta, Via Vittorio Emanuele, Brescia (I), Monsieur P. Gussali Beretta, Via Tosio, 6, Brescia (I), Monsieur U. Gussali Beretta, Via Tosio 6, Brescia (I), Monsieur J.-R. Bartolini, 20, rue Woiwer, 4687 Differdange (L), Monsieur C. Schlesser, 72, rue Dr Joseph Peffer, 2319 Howald (L), et Madame F. Stamet, 7, rue de la Gare, 8066 Bertrange (L), sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.
- Le mandat du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, sise L-2086 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

BREDE DI CECINA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie A

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05729/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

RINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 67.163.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2000

Monsieur Giancarlo Cervino, 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2000.

Certifié sincère et conforme

RINGER S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05730/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

SERAYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 56.549.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 octobre 2001

Les mandats d'Administrateurs de Mesdemoiselles Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant au 22C Aischdall, L-8480 Eischen et de Monsieur Serge Krancenblum, employée privé, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

SERAYA S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05733/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 28.355.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 2001

- la valeur nominale des actions est supprimée;
- le capital social est converti en Euro de sorte que le capital s'élèvera désormais à EUR 38.112,26 (trente-huit mille cent douze euros et vingt-six cents) représenté par 250 (deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale:
- deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à rédiger les statuts coordonnés et à procéder à leur publication.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05736/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.514.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital est convertie en Euro (au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 619.733,81 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros et quatre-vingt-un cents) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.
- Autorisation est donnée à 2 Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les propositions ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subéquente.

Certifié sincère et conforme

TELECOMMUNICATIONS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05739/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 50.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 2001

- la valeur nominale des actions est supprimée;
- le capital social est converti en Euro de sorte que le capital s'élèvera désormais à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale;
- deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à rédiger les statuts coordonnés et à procéder à leur publication.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

INTER MEGA S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05740/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

TIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 8.816.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2001

- la devise du capital social est convertie en Euro de sorte que le capital social s'élèvera désormais à EUR 511.291,88 (cinq cent onze mille deux cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-huit cents);
- le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 708,12 (sept cent huit euros et douze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 511.291,88 (cinq cent onze mille deux cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-huit cents) à EUR 512.000,- (cinq cent douze mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles;
- une nouvelle valeur nominale est fixée à EUR 80,-; le capital s'élève désormais à EUR 512.000,- (cinq cent douze mille euros) représenté par 6.400 (six mille quatre cents) actions de EUR 80,- (quatre-vingts euros) chacune.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

TIB HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05741/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

M.F.M. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.015.

_

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 décembre 2001 L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir en Euro le Capital avec effet au 1er janvier 2002 de sorte que:

 LUF
 EUR
 Situation finale (EUR)

 Capital
 8.550.000
 21.948,96
 211.948,96

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Le Capital social est fixé à 210.709,50 EUR, représenté par 100 actions, entièrement libérées, sans valeur nominale.

Pour extrait conforme

Pour la société

M.F.M. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05746/999/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

EUROSHOES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.147.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2001

L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir en Euro le Capital, la Réserve Légale et les Autres Réserves avec effet au 1er janvier 2002 de sorte que:

	LUF EUR		Transferts Situation finale	
				(EUR)
Capital	1.250.000	30.987	13	31.000
Réserve légale	125.000	3.099	1	3.100
Autres Réserves				18.578
Résultats reportés	- 857.116	- 21.247	-	- 21.247

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Le Capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 100 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 310,- EUR.

Pour extrait conforme

Pour la société

EUROSHOES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05747/607/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

"PREMUDA INTERNATIONAL S.A."H, Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 36.030.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "PREMUDA INTERNA-TIONAL S.A." H ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 36.030,

constituée par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 273 du 17 juillet 1991.

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 26 janvier 2000, publié au Mémorial C-2000, page 14.974

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les 5.000.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- 2) Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable,
- 3) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'assemblée décide encore de supprimer toute référence à la loi du 31 juillet 1929 à l'article 22 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1er janvier 2002.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, S. Jacquet, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05623/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

ECMM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.161.

_

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 décembre 2001

L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir le Capital en Euro avec effet au 1er janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUR	Transferts	Situation finale
				(EUR)
Capital	1.250.000	30.987	13	31.000
Résultats reportés	-45.243	-1.122	-	-1.122

Les 13 du transfert seront versés par les actionnaires.

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Le Capital social est fixé à 31.000,- EUR, représenté par 100 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 310,- EUR.

Pour extrait conforme

Pour la société

ECMM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05748/607/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

EURO-BUSINESS + S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.427.

_

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 décembre 2001

L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir en Euro le Capital et la Réserve Légale avec effet au 1er janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUR	Transferts	Situation finale
				(EUR)
Capital	1.250.000	30.987	13	31.000
Réserve légale	125.000	3.099	1	3.100
Résultats reportés	100.729	2.497	- 14	2.483

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Le Capital social est fixé à 31.000,- EUR, représenté par 1.250 actions, sans valeur nominale. Le Capital a été libéré à concurrence de 52%, soit pour la somme de seize mille cent vingt Euros (16.120,-).

Pour extrait conforme

Pour la société

EURO-BUSINESS + S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05749/607/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.A., Société Anonyme - Soparfi, (anc. COMPTEL S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 26.357.

.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTEL S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier, R.C. Luxembourg section B numéro 26.357, constituée suivant acte reçu le 16 juillet 1987, publié au Mémorial C numéro 327 du 16 novembre 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Rumor, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Cherpitel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale.
- 2.- Conversion du capital social en euros et augmentation de ce capital pour le fixer à EUR 500.000,-
- 3.- Remplacement des Administrateurs et du Commissaire de surveillance
- 4.- Changement du siège social
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de COMPTEL S.A. en LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.A. et de modifier en conséquence l'article premier, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- (un euro)=LUF 40,3399 (quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) résultant de la conversion à concurrence de EUR 469.013,31 (quatre cent soixante-neuf mille treize euros et trente et un cents) afin de porter le capital souscrit à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) sans création d'actions nouvelles, en transférant ledit montant des résultats reportés au capital souscrit et de restaurer la valeur nominale des actions à EUR 400.- (quatre cents euros).

Preuve des résultats reportés disponibles a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société certifié conforme et inchangé à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission:

- des administrateurs suivants:
- * Monsieur Stéphanus Hermans,
- * Monsieur Christophe Allard, demeurant à Domaine de Malassis, route de Dampierre à F-78690 Les Essarts-le-Roi o Monsieur Daniel Julien, demeurant à 26, rue Mouffetard à F-75005 Paris.
- b) du commissaire aux comptes suivant:

LAUREN BUSINESS, ayant son siège social à Road Town, lles Vierges Britanniques.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une période de 6 (six) ans:

- a) comme nouveaux administrateurs:
- Monsieur Jacques Berrebi, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique.
- Monsieur John Seil, expert-comptable, demeurant à Contern.
- Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer.
- b) comme nouveau commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Grunfeld, L. Rumor, L. Cherpitel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 6, case 11. – Reçu 78.770 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

J. Elvinger.

(05474/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

NOUVELLE SOCIETE UM KNAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.700.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 septembre 2001

L'assemblée générale décide à l'unanimité de convertir le Capital en Euro avec effet au 1er janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUR	Transferts	Situation finale
				(EUR)
Capital	500.000	12.395	105	12.500
Résultats reportés	- 71.358	- 1.769	-	- 1.769

Les 105 euros du transfert seront versés par la gérance.

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Le Capital social est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 100,- EUR.

Pour extrait conforme

Pour la société

NOUVELLE SOCIETE UM KNAPP, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05750/607/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

BAROLO TRADING S.A., Société Anonyme, (anc. TEGULA TRUST S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.590.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 janvier 2002

- 1) La société DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G. avec siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est révoquée du poste du Commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2001.
- 2) En remplacement, la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. avec siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, est nommée Commissaire aux comptes à partir du 1er janvier 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

BAROLO TRADING S.A. (anc. TEGULA TRUST S.A.)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05752/607/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

H.N.W. PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen. H. R. Luxemburg B 33.417.

Im Jahre zweitausendeins, am dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Die einzigen Aktionäre der Aktiengesellschaft H.N.W. PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A. mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 14, rue Aldringen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B, Nummer 33.417, nämlich:

von je zehntausend (10.000,-) Luxemburger Franken, welche das gesamte Gesellschaftskapital von drei Millionen (3.000.000,-) Luxemburger Franken bilden.

Welche Komparenten erklären absehen zu wollen von der gesetzlichen Regelung betreffend das Abhalten einer außerordentlichen Generalversammlung, wie Einberufungen, Tagesordnung und Bildung eines Büros, da der zu fassende Beschluß ihnen genauestens bekannt ist, und ersuchen den instrumentierenden Notar folgenden einstimmig gefaßten Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro, sodass das Kapital der Gesellschaft sich auf vierundsiebzigtausenddreihundertachtundsechzig komma null sechs (74.368,06) Euro belaufen wird, mit Abschaffung des Nominalwertes der Aktien deren Stückzahl gleich bleibt.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechshunderteinunddreißig komma vierundneunzig (631,94) Euro, auf fünfundsiebzigtausend (75.000,-) Euro zu erhöhen, eingeteilt in dreihundert (300) Aktien, mit einem Nominalwert von zweihundertfünfzig (250,-) Euro, durch Bareinzahlung von sechshunderteinunddreißig komma vierundneunzig (631,94) Euro durch die Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital, wie dies dem amtierenden Notar an Hand eines hier beigefügten Bankzertifikates nachgewiesen wurde, der es ausdrücklich bescheinigt.

Dritter Beschluss

Die Aktionäre beschließen Artikel fünf der Satzung abzuändern, welcher wie folgt lauten wird:

«**Art. 5.** Das Aktienkapital beträgt fünfundsiebzigtausend (75.000,-) Euro und ist in dreihundert (300) Aktien mit einem Nominalwert von je zweihundertfünfzig (250,-) Euro eingeteilt.»

Die Kosten und Honorare welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von fünfundzwanzig tausend (25.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. Wagener, P. Kettenmeyer, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 132S, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 10. Januar 2002.

R. Neuman.

(05468/226/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

H.N.W. PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 33.417.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05469/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeurie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange